

L'avenir du Parc de Brière

par Pierre CONSTANT et Pierre DUPONT

Que sera demain la Brière ?

Le Parc va-t-il devenir une terre d'harmonie assurant la prospérité de ses habitants, la détente de ses visiteurs dans un cadre où les beautés de la nature, les richesses du passé seront accessibles à tous avec les commodités des temps modernes ? Ou bien les vues partielles ou à court terme, les intérêts particuliers conduiront-ils à une dégradation irréversible ?

Avant d'essayer de répondre, il importe d'examiner les destructions récentes ou en cours et les déséquilibres actuels.

DESTRUCTIONS ET MENACES SUR LA PERIPHERIE DE LA BRIERE

Pendant qu'on discute beaucoup sur la partie indivise de la Brière, d'importantes transformations se produisent sur son pourtour.

A tout seigneur tout honneur ! Le dépôt d'ordures de Cuneix est un modèle du genre. Il est aisé, de jour en jour, de constater sa progression ; sa fumée, puisqu'on l'allège de tout ce qui est combustible, s'observe des lieues à la ronde.

Cuneix se trouve sur la commune de Saint-Nazaire qui, comme toute grande ville, produit beaucoup d'ordures. Le dépotoir est ouvert à tous, Nazairiens ou non ; une bonne route y accède et, toute la journée, c'est un défilé de camions qui y conduisent des déchets d'une telle variété qu'il faudrait des pages pour la décrire. Mais Cuneix, hélas ! appartient aussi à la Brière ; non point, soyons tranquilles, à la Brière indivise... si proche cependant que le dépôt se dirige à grands pas vers elle.

Ici comme ailleurs, on a choisi pour les ordures une zone basse et marécageuse que l'on va combler peu à peu pour la destiner à d'autres usages. Mais ici plus qu'ailleurs c'est une absurdité car il s'agit d'une des parties relativement sèches de la Brière, légèrement salée, non envahie de roseaux et d'assez bonne qualité pour le pâturage. A-t-on songé en outre que les risques sont grands, en période de hautes eaux, de voir de multiples produits polluants entraînés vers la Brière indivise ?

Les marais périphériques sont en proie à de multiples attaques. Ceux de l'aval, les meilleurs pâturages, disparaissent rapidement sous la poussée de l'urbanisme et de l'industrialisation.



Le dépôt d'ordures de Cuneix

(Photos P. Dupont)

Restera-t-il dans quelques années au moins quelques échantillons de ces milieux salés particulièrement variés ? Il est plus que temps d'y penser.

Ailleurs la pression est moins forte, mais ici ou là on voit combler de plus ou moins grandes parcelles. Certaines municipalités vendent au plus offrant les morceaux de marais qu'elles

possèdent. Les creusements de nouveaux canaux se poursuivent en bien des points, contribuant aussi à transformer et assécher.

Ces atteintes successives aux marais contigus au territoire indivis sont graves. La Brière doit sa singularité biologique à la variété des milieux, chacun d'eux contribuant à la prospérité du tout. Amputer ou isoler les zones complémentaires se répercute sur l'ensemble de la partie indivise. Les linaigrettes du marais de Thora, les tapis de sphaignes de Camérún, les marais de Gron submergés à haute mer, la plupart des zones à *Myrica gale* comme celle, remarquable, de l'ouest du Bois de l'Île, la petite Brière à Saint-Malo-de-Guersac, les landes faisant transition avec la végétation terrestre, les petits bois qui leur font suite, tout cela appartient à la Brière. *Que les Briérons s'en convainquent : la Brière indivise n'est pas toute la Brière ; la Brière indivise dépourvue de ses parties annexes ne serait plus la Brière !*

Non seulement il convient de protéger les marais périphériques, mais il est nécessaire de contrôler très sérieusement, voire d'empêcher toute implantation ou transformation dans une bande suffisante à l'extérieur du marais. Zones d'accueil, de restauration, parcs à voitures, campings non seulement ne devraient empiéter sur le marais, mais en être situés à une distance minimale de 200 à 300 mètres selon les endroits.

Or les terre-pleins pour accueillir les automobiles sont en bordure immédiate, parfois à la faveur de remblais récents. C'est sur un riche terrain à *Myrica* que, à côté de Bréca, on parle d'installer un terrain de camping. Quant aux résidences secondaires, elles commencent à s'établir en bordure du marais. L'une d'elles même, au nord de Saint-Lyphard, s'est implantée sur un marais privé et un large canal particulier a été creusé sur plus de 200 mètres en circuit fermé ! Sans doute certains propriétaires aiment-ils répéter que leurs maisons s'insèrent parfaitement dans le paysage. Mais combien de sites de notre littoral ont-ils été détruits par ceux qui, en appréciant la beauté, s'y sont installés ? Et qui ensuite, trop souvent, crient haro sur les campeurs ou les touristes de passage qui compromettent leur tranquillité. Ne répétons pas les mêmes erreurs. La résidence secondaire correspond à un besoin de notre époque, mais elle ne peut s'installer n'importe où.

LE FRAGILE EQUILIBRE DE LA BRIERE INDIVISE

La lecture de la « Charte » du Parc devrait nous rassurer pleinement. A de nombreuses reprises, l'importance de la conservation du milieu naturel et de sa valeur est soulignée, par exemple dans l'article 6 : « La raison d'être première d'un Parc Naturel Régional en Pays Briéron est d'assurer la conservation d'un patrimoine biologique unique... ».

Pourtant, les menaces pèsent. La plupart ont été déjà soulignées dans les divers articles contenus dans ces deux numéros sur le Parc. Afin d'éviter des répétitions, nous résumons les principales, insistant seulement sur les aspects non développés.

Les anciennes voies d'eau se bouchent par défaut d'entretien, les piardes se réduisent, encombrées par la végétation et peu à peu colmatées ; parallèlement, de nouveaux canaux rectilignes mettent en relation les diverses parties du marais et la présence



A Cordemais, les roseaux bordant la Loire souillés par le mazout après l'explosion du « Princess Irène ».

(Photo P. Dupont)

des vannages réduit considérablement les échanges nutritifs avec la Loire. Les buttes, par suite de la diminution du pâturage, sont progressivement envahies par les roseaux et les *Carex*.

Tout cela entraîne la banalisation du milieu, l'assèchement de certaines parties, la suppression des zones de transition, l'appauvrissement de la flore et de la faune, la diminution de la productivité biologique qui se traduit en particulier aux niveaux d'exploitation que sont la chasse et la pêche.

Cet appauvrissement est accentué par différents éléments inhérents à notre époque : pollution des eaux, utilisation abusive des bateaux à moteur. La Brière indivise a le rare avantage de recevoir directement et sans épuration aucune les eaux usées de la plupart des villages avoisinants. La stagnation des eaux du fait que divers canaux sont bouchés n'arrange pas les choses. En outre, les pollutions venant de la Loire lors des envois de marée sont une menace d'autant plus grande que les principales industries polluantes sont situées à proximité des points d'alimentation.

Quant aux moteurs, leur utilisation abusive fait peser de graves dangers, d'une part en rendant accessibles à quiconque toutes les parties du marais, ce qui gêne la tranquillité des animaux et en particulier des oiseaux, d'autre part en détériorant par leur passage de nombreuses frayères, déjà bien mises à mal par la diminution trop rapide du niveau de l'eau au printemps. Ils accroissent aussi la pollution en rejetant des hydrocarbures et remettent sans cesse en mouvement les éléments fins, diminuant la limpidité des eaux et par suite la photosynthèse des espèces aquatiques et la productivité primaire. Il est souhaitable

de diminuer leur puissance (5 cv au lieu de 10 actuellement) et de faire respecter l'interdiction de circuler au moteur sur les piardes.

Par ailleurs, les piardes et canaux encore dégagés subissent une pression de pêche et de chasse intensives. Les espèces nobles comme le brochet sont en régression nette. Il serait souhaitable que les tailles réglementaires des poissons capturés soient effectivement respectées et que la pêche aux civelles dans l'estuaire soit correctement réglementée. Quant à la chasse, le problème reste entier. Les canards, par suite du dérangement, ne peuvent plus s'alimenter correctement. Les emplacements pour stationner se réduisent d'année en année. Il faudrait aussi un nombre de gardes plus élevé.

Une réserve réelle et efficace est donc indispensable. Certes, une réserve de 700 hectares (chasse et pêche) a été créée. Mais il faut regretter qu'elle soit implantée dans une zone en majorité recouverte de hauts roseaux où les buttes, aussi bien que les piardes, n'existent plus qu'à l'état de relique ! Un effort certain d'aménagement est en cours, en liaison avec les biologistes, mais il faudrait parvenir à une véritable réserve naturelle diversifiée, dans un parfait état d'équilibre biologique, qui devrait être l'apanage de tout Parc Naturel Régional digne de ce nom. Le fait que la Brière soit indivise pose de ce point de vue de nombreux problèmes.

L'amenuisement des ressources ou leur mauvaise exploitation a des conséquences variées. C'est ainsi que l'anguille consommée dans certains restaurants vient de Camargue. Alors qu'il y a tant de roseau, le chaume pour couvrir les toits vient en partie de Hollande et de Camargue ! Mais la qualité de la récolte varie beaucoup selon les coupeurs.



La récolte du roseau

(Photo P. Dupont)

D'autres menaces, moins apparentes, sont réelles. Le nombre des visiteurs s'accroît et continuera à s'accroître. C'est normal : s'il y a Parc Naturel, il doit pouvoir se visiter. Mais on retrouve les problèmes des moteurs, de la pollution, des ordures, des oiseaux, de l'équilibre général. Il faut donc éviter les conséquences les plus fâcheuses de la pénétration touristique ; c'est difficile ! Un point dangereux est celui de la visite des groupes et particulièrement des classes. Le Parc a un très grand rôle éducatif et pédagogique à jouer. Mais de telles visites ne peuvent se faire n'importe quand, n'importe où et les récoltes de matériel biologique ne peuvent se faire qu'avec le plus grand discernement, sous peine de compromettre l'avenir même de ce matériel. La nécessité de guides, d'animateurs pourvus de sérieuses connaissances biologiques est grande.



Comment on protège les zones boisées

(Photo P. Dupont)

Certaines solutions sont simples, au moins dans leur principe : rétablissement d'une densité suffisante de pâturage, faucardage des canaux et plans d'eau, fauchage des zones asséchées l'été que menace le roseau, etc. D'autres posent plus de problèmes : curage des voies d'eau, agrandissement des piardes, voire création de nouveaux plans d'eau. On parle d'engins mécaniques, on fait des expériences avec la dynamite, mais le problème des déblais est crucial car sous prétexte de creuser un coin, il ne faut pas en compromettre un autre.

Dans la mesure où certaines zones de Brière ont déjà perdu pratiquement toute leur valeur, nous admettons ces expériences, mais seulement dans ces zones, dans l'espoir qu'elles seront améliorées et à condition que toute influence sur les zones voisines soit exclue. On parle même de désherbage chimique ; nous ne pouvons qu'y être opposés, tant que l'on ne connaît pas parfaitement leur incidence sur l'ensemble des chaînes alimentaires.

De toute manière, les expériences sur un milieu aussi fragile ne peuvent être tentées qu'en étudiant parfaitement l'évolution des diverses données biologiques.

Bien d'autres points pourraient être développés, par exemple la fâcheuse multiplication des incendies volontaires à l'automne... Et nous renvoyons à ce qui est dit par ailleurs sur le niveau d'eau. Mais les discussions à perte de vue sur ce problème ont tendance à trop masquer les autres. Les Briérons doivent se convaincre que, s'il s'agit là d'une question très importante, celles des pollutions ou de l'envahissement par le roseau ne le sont pas moins. Les vieux conflits doivent s'effacer devant l'intérêt commun !

BREVES REMARQUES SUR LE RESTE DU PARC

Les questions relatives à la Brière et à sa bordure ne sauraient faire oublier le reste du Parc. Nous nous bornons à signaler quelques dégradations récentes et quelques menaces.

Il semble que, là aussi, on devrait prêter une particulière attention à la protection des sites et des richesses de tous ordres, que la place des implantations nouvelles devrait être parfaitement étudiée. Or on est loin du compte. Comme en bien des points, les espaces boisés s'amenuisent. Le lotissement de la « Cour aux Cerfs » à Herbignac se fait aux dépens de l'un d'eux, aux dépens aussi de la seule lande à *Erica tetralix* que nous connaissons à proximité de la Brière, lande qui de surcroît possède le rarissime ail des landes, *Allium ericetorum*, à l'extrême limite de son aire. Faut-il ajouter qu'il s'agit d'un secteur que nous avons



Récolte du sel à Assérac, dans les limites du Parc de Brière

(Photo P. Dupont)



Le moulin de Kercabus en juillet 1972

(Photo P. Dupont)

signalé en 1970, à l'occasion du « Préinventaire des richesses Naturelles » qui sommeille, depuis, dans des dossiers administratifs ?

Rappelons la question des marais salants que nous avons soulevée dans un autre article.

Certains sites d'intérêt majeur sont abandonnés ou menacés de disparition. Nous avons déjà cité celui de Kercabus et les abords de l'étang du Rodoir. Ajoutons, parmi bien d'autres, la

butte de Sandun et le site de Petit Arm où une seule chaumière est encore occupée.

A ce propos, sans pouvoir développer le problème de l'habitat, soulignons que la conservation de villages typiques est l'un des buts du Parc Naturel et pose, elle aussi, des problèmes variés.

La visite de l'ensemble du Parc devrait être facilitée et, en particulier, les promenades à pied devraient être favorisées. Cela, certes, est prévu et la récente carte du Parc de Brière, éditée par l'I.G.N., indique même en rouge le tracé du sentier de grande randonnée (G.R. 3). Hélas ! il s'agit d'un vieux tracé qui n'a plus grand chose de commun avec la réalité : anciens chemins devenus routes goudronnées, nombreuses parties interdites (traversée du Bois de la Madeleine par exemple), portions encore plus nombreuses supprimées ou bouleversées par les travaux de remembrement.



Chaumière briéronne près de Saint-Lyphard

(Photo P. Dupont)

Il n'y a pas que le chemin de grande randonnée. De longues promenades à pied étaient possibles en bien des points, sans gêner en aucune manière les riverains. Celle en lisière de bois de part et d'autre du point 30 aux environs de Landieul était remarquable. Le remembrement a balayé cela, comme il a balayé une bonne partie des vestiges de voies romaines qui existaient encore quand la création du Parc a été décidée, comme il a supprimé l'agréable sentier qui conduisait du bourg d'Herbignac au château de Ranrouët, comme il a réduit en tas de cailloux les alignements mégalithiques d'Arbourg.

CONCLUSION

On trouvera nos propos pessimistes.

Nous voulons, malgré tout, demeurer optimistes. C'est en masquant la réalité que, peu à peu, on laisse tout détruire. Mais il faut tirer les enseignements de cette réalité, n'entreprendre d'action dans aucun domaine sans réfléchir à l'ensemble des conséquences, consulter et écouter ceux qui connaissent le milieu naturel.

En ce qui concerne la Grande Brière, le Syndicat de Brière, la Direction du Parc, la majorité des Briérons sont de plus en plus conscients de ces problèmes ; la Brière, malgré tout, possède encore, quoique se raréfiant, la plus grande partie de ses richesses. Il n'est donc pas trop tard pour agir. L'indivision a permis de conserver l'essentiel. La création du Parc devrait permettre de résoudre l'ensemble des problèmes.

En ce qui concerne le reste du territoire, il faut bien constater que la législation ne donne guère de garanties quant à la conservation réelle de la nature. Mais la « Charte » précise tout de même que le Parc devra « canaliser les pressions industrielles, touristiques, financières. »

Mieux vaut canaliser des pressions que de nouvelles eaux briéronnes !

L'avenir du Parc peut encore être le meilleur ou le pire. Il reste à espérer que des moyens réels lui seront donnés pour remplir son rôle et qu'ainsi la Brière survivra.